



## Déclaration intersyndicale

Madame la Présidente,

Les élections professionnelles constituent un moment fort pour asseoir la légitimité des représentations syndicales, indispensable pour une confiance et un dialogue social de qualité. Pour cela, assurer leur bonne organisation est essentiel, associé à une communication efficace pour inciter tous les agents à y participer.

Nous souhaitons vous alerter sur différents incidents qui sont intervenus récemment et tendent à se cumuler dans le cadre de la préparation des élections professionnelles qui auront lieu du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022.

Tout d'abord la première liste électorale n'a été envoyée aux organisations syndicales que le 15 avril, alors qu'elle leur avait été envoyée le 6 février en 2018, soit plus de deux mois avant. Elle s'avère incomplète sur les informations essentielles, 22 colonnes d'informations en 2018, 6 en 2022, et incohérente puisque certains agents non électeurs au CSA ministériel du MAA y figurent et d'autres sont absents. Nous nous interrogeons sur la qualité de ces données a priori issues de RenoïRH, présenté à son lancement comme la panacée pour les requêtes. Et que dire de l'absence persistante des adresses électroniques des agents, alors même que le ministère a fait le choix d'un scrutin dématérialisé...

La semaine suivante de nombreux collègues des directions départementales interministérielles nous ont alertés sur des demandes, via leur messagerie professionnelle, de données personnelles émanant de leur secrétariat général commun départemental, demandes souvent comminatoires, les menaçant de les exclure de la liste électorale, et dans des délais contraints. De nombreuses formes ont été relevées selon les départements, allant de la demande de quelques données personnelles à un tableur avec 29 champs à renseigner, mais aucune garantie n'est apportée quant à la sécurité de la collecte, du traitement et de l'archivage de ces données personnelles.

Alors que nous sommes quotidiennement alertés sur le danger de communiquer nos données bancaires pour éviter les escroqueries (de surcroît sur fond de guerre en Ukraine dans un contexte de vigilance accrue sur les réseaux), pourquoi demander la totalité de l'IBAN alors qu'avait été évoquée lors d'un précédent groupe de travail une sécurisation de l'identité basée seulement sur les cinq derniers caractères de l'IBAN ?

De plus en plus de collègues nous indiquent qu'ils ne veulent pas fournir la totalité de ces données, même si ça devait conduire à les exclure des scrutins de décembre. Cette situation serait inacceptable et ce fut le cas à ONIRIS pour les dernières élections au CE et CEVE. Alors que dans le même temps la participation aux élections nationales est fortement encouragée et facilitée, réduire la participation aux élections professionnelles paraît relever d'une discrimination à l'encontre des organisations syndicales.

Enfin, si la nécessité d'organiser des élections tests pour éprouver le système de vote électronique et son ergonomie est évidente, les conditions dans lesquelles nous sommes associés à leur organisation ne sont pas acceptables. Les délais contraints pour désigner des délégués et pour s'inscrire à des formations dont le contenu et les conditions de participation ne sont pas connues, l'absence d'informations précises sur le déroulé du test et les contraintes horaires qu'il va entraîner semble montrer qu'une fois encore c'est le prestataire qui impose son diktat à l'administration (prestataire qui n'est même pas en capacité ou en volonté à ce stade d'activer les deux voies d'acheminement des codes de vote) ! Les agents volontaires pour s'impliquer s'ils ne disposent pas de temps de décharge syndicale se trouveront sans doute en difficulté par rapport à leurs missions courantes, surtout si aucun message général n'est diffusé aux responsables de services. En outre, nous demandons que les agents nommés sur les BVE et VEC, qu'ils soient titulaires ou suppléants, aient s'ils le souhaitent la possibilité de participer et de suivre le déroulement du scrutin sans distinction (titulaire ET suppléant, et non pas l'un ou l'autre).

Au regard de ces derniers événements, nous souhaitons vous faire part de nos fortes inquiétudes sur la préparation des élections professionnelles de décembre, et vous demandons de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour organiser sereinement ce processus électoral et éviter de surcharger encore plus les agents des services des ressources humaines et de dégrader la qualité du dialogue social.

Paris, le 10 mai 2022